

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 février 2024

**36ème édition de l'Observatoire des Crédits aux Ménages (OCM) :  
le contexte économique pèse sur la détention de crédits et la perception des ménages**

**Selon le dernier rapport de l'OCM, qui se base sur une enquête réalisée fin 2023 auprès d'un large échantillon de 13 000 ménages<sup>1</sup>, le taux de détention des crédits aux ménages recule pour la cinquième année consécutive, pour s'établir à 42,7%, son plus bas niveau depuis la création de l'Observatoire, en 1989. Ce rapport apporte chaque année, depuis plus de 30 ans, un éclairage sur la situation des ménages faisant appel au crédit, mais aussi sur leur ressenti sur leur situation financière et leurs intentions de souscrire des crédits dans les 6 prochains mois.**

L'appréciation de l'ensemble des ménages, détenant ou non des crédits, sur leur situation financière se dégrade encore en 2023, traduction d'un sentiment de détérioration du pouvoir d'achat accentué par le contexte inflationniste. Pour autant, les ménages détenant des crédits déclarent dans de très fortes proportions (86 %) que leurs charges de remboursement sont supportables. Sans surprise, les intentions de souscrire de nouveaux crédits pour le premier semestre 2024 reculent : 2,8 % des ménages ont l'intention de souscrire un crédit immobilier (le niveau le plus faible depuis la création de l'OCM en 1989) et 3,5 % des crédits à la consommation.

**Un nouveau recul des crédits à la consommation**

En 2023, la détention des crédits à la consommation recule pour la sixième année consécutive, quel que soit leur réseau de distribution. Le taux de détention de ces crédits baisse à 20,9 % (contre 24,9 % en 2020), soit le niveau le plus bas depuis 1989. Près de 90% des crédits à la consommation sont utilisés pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement.

**Un taux de détention des crédits immobiliers encore en repli**

Le taux de détention des crédits immobiliers revient en 2023 à son niveau des années 2014-2017, après avoir atteint des pics : le recours au crédit pour financer l'acquisition d'une résidence principale s'affaiblit après trois années de quasi-stabilité, alors que la détention des crédits utilisés pour financer l'acquisition d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou pour réaliser des travaux sur le logement s'effrite doucement. De multiples facteurs concourent à cet état de fait.

Pour Maya Atig, Directrice générale de la FBF et Solenne Lepage, Déléguée générale de l'ASF : « *Le contexte économique de 2023, avec l'inflation, la politique monétaire de hausse des taux visant à la réduire, la situation du marché immobilier français, explique en grande partie les résultats de l'étude de l'OCM. Les Français apparaissent toujours responsables face aux crédits en cours, et dans une position attentiste en termes de projets. Des signaux positifs (ralentissement de l'inflation, perspectives de baisse des taux de la BCE, baisse des prix de l'immobilier, stabilité des règles...) pourraient, en cours d'année, avoir un impact sur leurs projets, avec une demande accrue de crédit immobilier ou à la consommation. Du côté de l'offre, le robinet du crédit est ouvert pour accompagner les projets solvables par des prêts responsables.* »

**CONTACTS PRESSE FBF & ASF**

[FBFservicepresse@fbf.fr](mailto:FBFservicepresse@fbf.fr) / [i.bouvet@asf-france.com](mailto:i.bouvet@asf-france.com)

<sup>1</sup> L'enquête a été réalisée par voie postale en novembre 2023 auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages. 8 685 ont répondu dans les délais (66,8 %).